

## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la s.a. "I.P.C.", représentée par Monsieur SCHMITS Georges dont les bureaux se trouvent Rue du Pont du Christ 51 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Rue du Pont du Christ, 51 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°655G.

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble composé d'un commerce au rez-de-chaussée et d'un logement aux étages, que les transformations concernent principalement :

- La modification de la vitrine du rez-de-chaussée pour la réalisation d'une entrée indépendante pour le logement situé aux étages ;
- La modification de la tonalité du parement en façade avant qui était en brique de teinte rouge/brun en une peinture de ton gris clair et le remplacement des châssis par des châssis PVC de teinte noire ;
- La modification des baies en façades arrière pour accéder aux terrasses ;
- La réalisation d'une terrasse sur la toiture plate existante en façade arrière.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet s'écarte à l'article 397 du Guide Régional d'Urbanisme : le projet propose des constructions en zone de cours et jardin.

La consultation du dossier se fera de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). Une consultation des documents sur place pourra être organisée uniquement sur rendez-vous. Toute demande de rendez-vous doit être formulée par e-mail à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20 janvier au 3 février 2023 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

A Wavre, le 6 janvier 2023